

DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE (DDA)

Comprendre les impacts sur les intermédiaires et les assureurs

1 JOUR, 7 HEURES

CONFORMITÉ

CODE : AFI05

Objectifs de la formation

Connaître les avancées majeures de la directive distribution en assurance

Intégrer les dispositions qui concernent les différents acteurs (assureurs, distributeurs)

Mettre en place la coordination entre les producteurs et les distributeurs

Animée par

- **COLLIN Marie**
Présidente - Associée de la SAS spécialisée en Conseil et formation en Conformité,
EOLE BUSINESS ET RH
- **CURTET Alain**
Avocat au Barreau de Paris – Spécialisé en conformité réglementaire,

Public concernés

- Intermédiaires d'assurance : courtiers, agents généraux... Directeurs commerciaux, Directeurs marketing, Toute personne concernée par le conseil et la vente de produits d'assurance, Responsables juridiques, Consultants et Avocats

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Tarifs

- Tarif général : 995,00 €HT

Délimiter le périmètre et le champ d'application de la directive distribution

- Appréhender l'élargissement du champ d'application de la directive intermédiation
 - Connaître l'ensemble des acteurs, produits, et canaux de distribution concernés
 - Appréhender la notion de PIA: produits d'investissements basés sur l'assurance
-

Comprendre et mettre en place la Gouvernance produit

- Définir le processus de validation des produits
 - Appréhender la notion de marché cible
 - Comprendre les rôles et obligations du producteur et du distributeur
-

MISE EN SITUATION Identification des actions à mettre en place dans le cahier des charges du comité POG et dans les conventions Producteur/Distributeur

Informé sur les produits

- Mettre en place le document d'information client pour les produits d'assurance non vie
 - Connaître les exigences supplémentaires à la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance
 - Commercialiser les produits d'assurance vie en harmonie avec les églementations MIF II et PRIIP'S tout en respectant les règles de prévention des conflits d'intérêt (documentation d'information clé)
-

ILLUSTRATION Analyse de documents (DIPA et de DIC) et de leurs particularités

Intégrer les nouveautés en matière d'information et de conseil pour les distributeurs

- Définir le champ d'application et les nouveaux acteurs
 - Connaître les obligations d'information à fournir en assurance vie et non-vie
 - Comprendre le conseil en Assurance, les différents niveaux de conseil et de recommandations et leurs impacts concrets
 - Etude de cas : analyse d'un document de conseil en assurance non-vie et/ou d'une recommandation personnalisée en assurance vie
 - Appliquer le principe de lutte contre les conflits d'intérêts
 - Appliquer la transparence des rémunérations
-

Mise en place d'une formation continue

- Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distributeurs

- Les niveaux de capacité
- La formation continue obligatoire et son suivi

Test de connaissances

Dates

Niort	Bordeaux	Lyon	Paris	Classe virtuelle
22/09/2021	22/09/2021	22/09/2021	30/09/2021	28/10/2021
				03/12/2021

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h

ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.